

FACTURE REPRISE
N°

DATE

FACTURE
N°

DATE

BON DE COMMANDE
N°

86971

CODE CLIENT
N°CODE P
N°**GRANDAY**
GROUPE OUVARD**Matériels viticoles****Promodis**

GRANDAY - ZAC la Porte de Beaune - 12 rue JF Champollion - 21200 BEAUNE

Tél. 03 80 22 28 53 - contact@grandayas.com -

SAS NODIMAT - GRANDAY au capital de 500 000 Euros - R.C. Chaumont - SIREN 819 126 707

*sur secteur concédé

Identification Acheteur(s) - nouveau client remplir la fiche d'ouverture de compte

Nom / Raison Sociale

SAS Domaine AF GRAY

E-mail

Adresse

1 Place de l'Europe - 5 grande Rue

 Vignes basses (étroites) Vignes hautes (larges)

CP / Commune

21430 PONTMADON

 Viti - Coop Viti - Vini**Interlocuteurs / Gérants** (Matériels en copropriété : veuillez indiquer le nom des copropriétaires et détail des parts) Céréales Cassis

Nom / Prénom

 Prestataire ETA

Commune

 Autres :

Portable

Superficie :

Achète le matériel spécifié ci-dessousCode Constructeur
MatriculeMatériel Neuf Occasion Utilisateur final Revendeur

Vendeur

1 Equipement GRV 3 roues phase 1 en 1/2
fonction plus de tâches. Cabine Amigresomur
Voie variable.

2 Roulers de 400 litres.
Installation de la roulerie de client

1 Equipement de pulvérisation GRV en
Kohlercomet K Spray 11 hectares - 1/2
- extension hydraulique.

2 Semoirs AUSA en 250 litres d'inerte
sur EVA 95 + 10000.

selon le devis TPU 30052025/1414. 20%

206 000 €

2 800 €

66 000 €

10 500 €

285 300 € HT

57 060 € TVA

Livraison

Date prévisionnelle

Novembre 2025

 Enlèvement en notre atelier de Beaune ou Livraison par nos soins

Observations

Agent :

TOUS NOS MATERIELS D'OCCASION SONT LIVRES SANS CARDAN

En signant le présent Bon de Commande, le client accepte nos Conditions Générales de Vente décrites au verso.

Conformément à la CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE, les produits et/ou pièces détachées fournis restent notre propriété jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires ; les risques étant transférés à l'acheteur dès la livraison.Fait à : Beaune en 4 exemplaires Le : 15/09/25**Bon pour commande ferme**Signature de(s) l'acheteur(s)
précédée de la mention " lu et approuvé "

Bon pour commande ferme - lu et approuvé

Détails

Total Vente TTC

342 360 €

Reprise Occasion TTC

Soulte à Payer TTC

342 360 €

Modalités Règlement

inscrire les montants

Acompte 10% obligatoire

 Paiement à la commande Paiement à la livraison Par virement Par chèque Par crédit

Total versements

Il a été convenu ce jour que le(s) matériel(s) identifié(s) ci-après ferait(aient) l'objet d'une transaction entre

D'UNE PART

Et

D'AUTREPART

Raison Sociale

Sas domain AFEROS

Adresse

5 grande Rue

CP / Commune

21630 FOMMARD

Tél / Portable



GRANDAY
GROUPE OUVRARD

SAS NODIMAT-GRANDAY - 21200 BEAUNE désignée "Acheteur"
R.C. Chaumont - SIREN 819 126 707

propriétaire du matériel désigné "Vendeur"

Identification du Matériel Automoteur - 1

● **Matériel : Marque et Type** Enjolambou
TECNOMA U70-10 de 2009

● **Reprise en copropriété (1) :** oui non

(1) si oui, veuillez indiquer le nom des copropriétaires ci-dessus et détail des parts dans la case observations ci-dessous.

● **Matériel en crédit bail :** oui non

● **Matériel gagé :** oui non

● **Contrôle Obligatoire Carte Grise**

● **Date 1^{ère} mise en route (jj/mm/aa) :** 2009.

● **N° série :**

● **Nbre d'heures :**

● **Pneumatiques : Dimension, Usure**

Avant **G**
D
Arrière **G**
D

Identification du Matériel d'Accompagnement - 2

● **Matériel : Marque et Type** TECNOMA Bicyclette

● **Reprise en copropriété (1) :** oui non

7 roues.

2 Bidons 400 litres.

MODALITES DE REGLEMENT

Suivant nos Conditions Générales de Ventes décrites au verso, le prix des produits spécifiés ci-contre s'impute de plein droit sur le prix total HT des produits achetés et désignés sur le Bon de Commande lié à ce Bon de Reprise.

Matériel - 1

Matériel - 2

<u>32000 €</u>	
<u>6400 €</u>	
<u>38400 €</u>	

Prix de cession HT dans l'état ci-dessus précisé

Majoré de la TVA à 20 % soit

TOTAL

Observations

Important

Les matériels repris doivent être livrés propres, avec les documents administratifs obligatoires (carte grise, certificat de conformité, "barré rouge", notice d'utilisation, etc.) et les accessoires décrits dans l'ANNEXE 1 se rapportant à ce bon de reprise (une ANNEXE 1 par matériel repris).

L'ANNEXE 1, signée par le Propriétaire "Vendeur" et le Commercial représentant l' "Acheteur", est liée contractuellement à la transaction des matériels repris ci-dessus.

Les manquants et le nettoyage éventuel seront facturés au Propriétaire "Vendeur" des matériels repris à prix coûtant.

En signant le présent Bon de Reprise, le Propriétaire "Vendeur" des matériels spécifiés ci-dessus accepte nos Conditions Générales de Vente décrites au verso.

Le Propriétaire "Vendeur" s'engage :

- à remettre à l'Acheteur le(s) matériel(s) repris conformément au descriptif ci-dessus,
- à faire parvenir à l'Acheteur, au plus tard le jour de la livraison du matériel, une facture conforme à la réglementation fiscale,
- à prendre en charge l'entretien et l'assurance du matériel désigné ci-dessus jusqu'à la date de livraison à l' "Acheteur",
- à fournir les documents administratifs obligatoires et les accessoires décrits ci-dessus et dans l'ANNEXE 1 qui s'y rapporte.

Le Propriétaire "Vendeur" certifie que le matériel d'occasion est conforme aux règles de sécurité en vigueur.

Fait à : BEAUNE
en 4 exemplaires

Signature du (des) Propriétaire(s) vendeur(s)
précédée de la mention "lu et approuvé"

Signature du Commercial représentant l' "Acheteur"

Le : 16/06/2025

Il a été convenu ce jour que le(s) matériel(s) identifié(s) ci-après ferait(aient) l'objet d'une transaction entre

D'UNE PART

Et

D'AUTREPART

Raison Sociale

Sas domain A FEROS

Adresse

5 grande Rue

CP / Commune

21630 FOMMARD

Tél / Portable



GRANDAY
GROUPE OUVRARD

SAS NODIMAT-GRANDAY - 21200 BEAUNE désignée "Acheteur"
R.C. Chaumont - SIREN 819 126 707

propriétaire du matériel désigné "Vendeur"

Identification du Matériel Automoteur - 1

● Matériel : Marque et Type Enjambon
TECNOMA 1170-100 de 2009

● Reprise en copropriété (1) : oui non

(1) si oui, veuillez indiquer le nom des copropriétaires ci-dessus et détail des parts dans la case observations ci-dessous.

● Matériel en crédit bail : oui non

● Matériel gagé : oui non

● Contrôle Obligatoire Carte Grise

● Date 1^{ère} mise en route (jj/mm/aa) : 2009.

● N° série :

● Nbre d'heures :

● Pneumatiques : Dimension, Usure

Avant G
D
Arrière G
D

Identification du Matériel d'Accompagnement - 2

● Matériel : Marque et Type 7 rouge.
2 Bidons 400 litres.

● Reprise en copropriété (1) : oui non

MODALITES DE REGLEMENT

Suivant nos Conditions Générales de Ventes décrites au verso, le prix des produits spécifiés ci-contre s'impute de plein droit sur le prix total HT des produits achetés et désignés sur le Bon de Commande lié à ce Bon de Reprise.

Matériel - 1

Matériel - 2

32000 €	
6400 €	
TOTAL 38400 €	

Prix de cession HT dans l'état ci-dessus précisé

Majoré de la TVA à 20 % soit

TOTAL

Observations

Important

Les matériels repris doivent être livrés propres, avec les documents administratifs obligatoires (carte grise, certificat de conformité, "barré rouge", notice d'utilisation, etc.) et les accessoires décrits dans l'ANNEXE 1 se rapportant à ce bon de reprise (une ANNEXE 1 par matériel repris).

L'ANNEXE 1, signée par le Propriétaire "Vendeur" et le Commercial représentant l' "Acheteur", est liée contractuellement à la transaction des matériels repris ci-dessus.

Les manquants et le nettoyage éventuel seront facturés au Propriétaire "Vendeur" des matériels repris à prix coûtant.

En signant le présent Bon de Reprise, le Propriétaire "Vendeur" des matériels spécifiés ci-dessus accepte nos Conditions Générales de Vente décrites au verso.

Le Propriétaire "Vendeur" s'engage :

- à remettre à l'Acheteur le(s) matériel(s) repris conformément au descriptif ci-dessus,
- à faire parvenir à l'Acheteur, au plus tard le jour de la livraison du matériel, une facture conforme à la réglementation fiscale,
- à prendre en charge l'entretien et l'assurance du matériel désigné ci-dessus jusqu'à la date de livraison à l' "Acheteur",
- à fournir les documents administratifs obligatoires et les accessoires décrits ci-dessus et dans l'ANNEXE 1 qui s'y rapporte.

Le Propriétaire "Vendeur" certifie que le matériel d'occasion est conforme aux règles de sécurité en vigueur.

Fait à : BEAUNE

Signature du (des) Propriétaire(s) vendeur(s) précédée de la mention "lu et approuvé"

Signature du Commercial représentant l' "Acheteur"

en 4 exemplaires

Le : 16/06/2025